Return this book on or before the
**Latest Date** stamped below.

University of Illinois Library

DEC 1 1 1958

JAN 15 1960

L161—H41

Hommage à Monsieur le Dr Gustav Gröber.
Ern. Jossey

# ANTOINE DE LA SALE

## SA VIE ET SES ŒUVRES

# ANTOINE DE LA SALE

## SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR

ERNEST GOSSART

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF ILLINOIS

DEUXIÈME ÉDITION

BRUXELLES
H. LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
20, RUE DU MARCHÉ-AU-BOIS, 20

1902

842L33
D G69

REMOTE STORAGE

REMOTE STORAGE

# PRÉFACE

—

Lorsqu'en 1799, Legrand d'Aussy publia, dans les *Notices et extraits des manuscrits* (1), sa notice sur la *Salle*, il était loin de soupçonner que l'auteur de cette compilation, qu'il qualifiait d'indigeste, serait considéré cent ans plus tard comme un des écrivains les plus remarquables de son époque. On ne parlait plus depuis longtemps de la *Salade*, autre compilation, et c'est à peine si l'on se rappelait qu'Antoine de La Sale avait signé un des plus charmants romans du XV^e siècle, le *Petit Jehan de Saintré*. Quant à sa vie, on n'en savait pas grand'chose, et, malgré le bruit qui s'est fait plus tard autour de son nom à propos des *Quinze Joies du mariage*, des *Cent Nouvelles nouvelles* et de *Patelin*, elle était encore très peu connue en 1870, année où nous eûmes la bonne fortune de trouver dans deux de ses ouvrages inédits appartenant à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, des détails qui jetaient un jour nouveau sur cette curieuse et intéressante figure.

---

(1) *La Salle*, tirée des manuscrits belgiques. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, tome V, Paris, an VII, p. 392-397.

Ces détails, nous les avons réunis alors dans une étude (1) que nous réimprimons aujourd'hui, corrigée et augmentée de renseignements biographiques et des indications bibliographiques qui nous ont paru les plus utiles (2).

Depuis trente ans, le nom d'Antoine de La Sale n'a pas cessé de grandir. Nous avions pu lui attribuer d'une manière certaine les *Quinze Joies du mariage*; M. Gaston Raynaud vient de reconnaître en lui l'auteur de la *Chronique de Jacques de Lalaing* (3). De nouveaux travaux ne manqueront pas de jeter un nouvel éclat sur cet écrivain (4), dont M. J. Stecher pouvait dire, il y a vingt ans déjà : « Idéal et sensuel, catholique et sceptique, chevaleresque et bourgeois, mélancolique et ricaneur, tout s'y rencontre, tout s'y heurte ; mais la magie

---

(1) *Antoine de La Sale, sa vie et ses œuvres inédites*, 35 pages in-8°, sans indication de lieu et sans date. Cette brochure, extraite du *Bibliophile belge*, n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires et n'a pas été mise dans le commerce.

(2) Nous devons à M. Werner Söderhjelm, professeur à l'Université d'Helsingfors, la correction de plusieurs erreurs qui s'étaient introduites dans la première édition de notre étude, et nous remercions ici le savant romaniste des observations qu'il a bien voulu nous adresser à ce sujet.

Relativement à Antoine de La Sale, on doit consulter, outre les ouvrages que nous citons ci-après : Ed. Grisebach, *Katalog der Bücher eines deutschen Bibliophilen, mit litterarischen und bibliographischen Anmerkungen*, Leipzig, 1894, p. 78-88. — Id. *Ergänzungsband*, Berlin, 1900, p. 26-45 et 69.

(3) *Un nouveau manuscrit du Petit Jehan de Saintré. Romania*, tome XXXI (1902), p. 527-556.

(4) M. Söderhjelm annonce une étude complète sur la vie et les œuvres d'Antoine de la Sale. Un élève de M. Wilmotte, M. Oscar Grojean, attaché à la Bibliothèque royale de Bruxelles, prépare une édition critique du manuscrit, encore inédit, qui a fait l'objet de la notice de Legrand d'Aussy, la *Salle*.

du style fait tout supporter. C'est, en effet, la première plume vraiment moderne; l'audace et la finesse y abondent, malgré l'apparente naïveté du vieux langage. Avant Villon, on peut le dire, il a « débrouillé l'art confus de nos vieux romanciers ». Mieux que Commynes, c'est notre premier moderne (1) ».

Cette appréciation du savant professeur de Liége est également celle du maître qui a le plus contribué à mettre en lumière la valeur de l'œuvre de La Sale. « Il y a peu d'écrivains, remarque M. Gaston Paris, auxquels la prose française doive autant : sans parler de ses ouvrages sérieux, bien moins dignes d'attention, sous sa plume le roman se transforme, la nouvelle se crée et l'observation satirique se produit pour la première fois dans le cadre le plus heureusement trouvé, avec une vérité, une finesse, une malice qu'on n'a pas surpassées (2) ».

Nous voilà bien loin du jugement dédaigneux de Legrand d'Aussy.

---

(1) *Les deux La Sale. Athenæum belge,* sixième année, 1883, p. 167-170.

(2) *La Poésie du moyen âge,* deuxième série. Paris, 1895, p. 255.

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign Alternates

https://archive.org/details/antoinedelasales00goss

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF ILLINOIS

# I

## ANTOINE DE LA SALE

Antoine de La Sale naquit en 1388 en Provence, probablement près d'Arles (1). Il nous apprend lui-même, dans le prologue de la *Salle*, que sa vie active remonte à l'année 1402 ; il n'est pas douteux qu'il ne fasse allusion, dans ce passage, à son entrée au service de la maison d'Anjou, à laquelle il devait rester attaché toute sa vie avec un inaltérable dévouement, alors même que les circonstances le forceraient à s'éloigner de ses anciens maîtres. En 1406, nous le trouvons à Messine, d'où il entreprend, en compagnie de plusieurs jeunes seigneurs, un voyage aux îles voisines de la Sicile. On peut croire qu'il

(1) On a cru qu'il était né en Bourgogne, sur la foi de Gollut, qui l'appelle son compatriote ; mais La Sale nous dit lui-même, dans le *Réconfort à madame de Neufville,* dons nous nous occuperons plus loin, qu'il était « de la comté de Provence ». Nous lisons dans l'*Histoire de Provence* de Nostradamus qu'en 1408 la maison du Mas-Blanc, avec la Tour de Canillac, au territoire de Saint-Remy, fut donnée à Anthoinette de La Sale, d'une famille de Piémont. Saint-Remy est à quatre lieues d'Arles. Cette Anthoinette ne serait-elle pas une parente d'Antoine de La Sale ?

faisait partie de l'armée que Louis II d'Anjou dirigea cette même année en Italie pour y conquérir le royaume de Naples. Entre 1408 et 1414, il est tantôt en Brabant, tantôt en Flandre, prenant part aux fêtes de la cour de Bourgogne, s'occupant déjà alors de joutes, de tournois et faits d'armes, matière en laquelle il allait devenir un juge des plus écoutés (1).

A l'âge de 26 ans, il est conduit par son ardeur belliqueuse en Portugal. Le bruit s'était répandu dans tous les pays chrétiens qu'une vaste expédition allait être entreprise par les Portugais contre les infidèles; on ajoutait que le roi Jean Ier devait en confier le commandement à ses trois fils, déjà célèbres par leur sagesse et leur bravoure, et que toute la noblesse de Portugal allait y prendre part. Cette nouvelle, propagée à l'étranger par des envoyés du roi Jean, qui faisait acheter partout des navires de guerre, ne pouvait manquer

---

(1) Dans son traité *Des anciens tournois et faictz d'armes*, dédié à Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg, fils de Pierre de Luxembourg, « escript et achiefvé au Chasteller-sur-Oize, le quatrième jour de janvier l'an mil quatre cens cinquante et huit, » on trouve cette rubrique : « Les chapitres du tournoier, ainsy que j'ay veu deux foiz, l'une à Bruxelles, du temps du duc Anthoine de Brabant, il y a cincquante ans ou plus. L'autre behourt fust à Gand, fait par mon très redoubté seigneur duc Phelippe de Bourgongne du jour d'uy, aux nopces de son premier escuier d'escuirie, feu Anthoine de Villers, il y a XLII ou XLIII ans, ainsi que souvenir m'en peult. » *Traités du duel judiciaire*, etc., publiés par Bernard Prost, Paris, Willem, 1872, p. 203 et 207. Des exemplaires de ce recueil ont été mis dans les commerce, en 1878, Paris, Barraud, avec ce nouveau titre : *Traicté de la forme et devis comme on faict les tournois*, sans aucune autre addition que celle de seize planches coloriées.

Le nom de la Sale figure dans la liste des chevaliers d'honneur de la « Cour amoureuse » de Charles VI, avec le titre d'écuyer d'écurie de Jean, duc de Bourgogne. A. Piaget, dans la *Romania*, tome XXXI, p. 602.

d'éveiller la curiosité des esprits aventureux. Un certain nombre de chevaliers et écuyers français et flamands, entre autres, accoururent se ranger sous les drapeaux du Portugal. La Sale, qui figurait parmi eux, nous a conservé leurs noms dans le *Réconfort*. C'étaient : Henry d'Antoing, seigneur d'Escères, chevalier picard, Philippe de La Chappelle, chevalier flamand, Guy Le Bouttiller, normand, Martin de La Chappelle frère de Philippe, Jacques de Lievin, picard, — ces trois derniers faits chevaliers à la suite de l'expédition ; Pierret Battaille de Boullenoiz, écuyer, Bridoul de La Chaussoye, Hacquet Vuast, écuyers picards, « et moy, Anthoine de La Sale, escuier de la conté de Provence, tous de une compaignie, avec viij gentilzhommes, sans les aultres noz serviteurs, tous bien en point et armez ».

L'armée portugaise prit la mer en juillet 1415 et fut dirigée vers les côtes d'Afrique, pour y faire la conquête de Ceuta, but de l'expédition. Le mercredi, 22 août, l'avant-garde, dont La Sale faisait partie, abordait en face d'Almina, dont elle s'emparait après une lutte acharnée, et dès le lendemain les Portugais étaient maîtres de la ville. Dans la seconde partie du *Réconfort*, La Sale donne une courte relation de cette expédition ; mais il omet de nous dire quelle est la part que lui et ses compagnons y prirent, et les chroniques de l'époque ne nous apprennent non plus absolument rien à cet égard.

Revenu de Portugal, après avoir assisté à la réception que la ville d'Evora avait préparée au Roi et à ses fils, La Sale reprit son service à la cour des ducs d'Anjou. En 1420, il accompagna en Italie Louis III, qui cherchait à faire valoir ses prétentions à la couronne de Naples. C'est pendant son séjour à Naples, le 4 mai 1420, qu'il fit, au mont de la Sibylle, près de Norcia, l'excursion poétique racontée dans le chapitre de la *Salade* qui a conservé le plus d'intérêt.

Un jour qu'il passait près de Pouzzoles, La Sale, qui s'était nourri de la lecture des écrivains de l'antiquité, se rappela la caverne où Homère avait placé l'entrée des Enfers et la grotte mystérieuse où la Sibylle rendait ses oracles. Il voulut visiter ces lieux fameux, et peut-être songeait-il à leur demander, comme le fils d'Anchise, le secret d'un avenir que son imagination se plaisait à embellir des rêves de la jeunesse. Il interrogea les gens du pays. La Sibylle avait disparu depuis des siècles, mais une fée charmante avait pris sa place et transformé les profondeurs de la grotte en un palais magique; on ajoutait que quelques rares mortels avaient été assez heureux pour franchir les nombreux obstacles qui en défendaient l'entrée, qu'ils avaient été admis par la Sibylle à partager les délices de sa retraite et y avaient acquis « honneur et mondaine gloire, comme estat de chevalier le requeroit ». Il n'y avait pas bien longtemps qu'un chevalier allemand, du nom de Hans Van Wamburg y avait passé près d'une année, au milieu de plaisirs tels, dit La Sale, que le cœur pourrait à peine les désirer et la langue les décrire, et, à son départ, il avait reçu de la Reine une « vergette » d'or, qui devait, par sa vertu magique, le rendre supérieur aux autres hommes.

Le jeune Provençal ne savait trop que croire de ce récit; il aurait bien voulu s'assurer par lui-même de la réalité, pénétrer dans les profondeurs de la caverne et se faire admettre en présence de cette fée qui distribuait ainsi les plaisirs et la gloire. Mais l'entreprise était difficile. Plus d'un avant lui l'avait tentée sans succès et même aux dépens de sa vie, et l'idée qu'il pourrait partager leur sort refroidit bientôt son ardeur; aussi à peine avait-il franchi l'entrée de ce dédale mystérieux, que la crainte de s'y égarer l'emporta sur la curiosité et fit évanouir les beaux rêves d'aventures chevaleresques. Il revint sur ses pas et quitta le mont de la Sibylle,

avec le regret de n'avoir pas même entrevu de loin les merveilles qu'avait contemplées l'heureux Van Wamburg.

Malgré ses déceptions, La Sale entretint de son excursion les seigneurs de la cour du duc Louis ; il para même son récit des grâces de l'imagination, comme il convient à tout bon narrateur, et le bruit finit par se répandre qu'il avait été admis à partager les délices du palais de la Sibylle. Un an après, il rencontra à Rome, où il avait suivi le duc, alors abandonné de ses troupes et de la fortune, plusieurs seigneurs français, qui faisaient partie d'une ambassade conduite par l'évêque de Senlis. Ceux-ci avaient entendu parler de l'excursion de La Sale, et ils s'empressèrent de lui en demander une relation détaillée. La Sale se défendit; mais messire Gauchier de Ruppes, chevalier du duché de Bar, un des ambassadeurs et son ancien ami, le pressa de ses questions. Son grand-oncle, disait-il, avait longtemps habité, à ce qu'on croyait, le palais de la Sibylle, et on ajoutait même, qu'à la suite d'un malheur qui l'avait profondément dégoûté de ce monde, il y était retourné pour ne plus reparaître. Gauchier de Ruppes était convaincu que son parent n'avait, en effet, quitté sa patrie que pour aller reprendre sa vie voluptueuse d'autrefois, et il espérait qu'il allait être enfin renseigné sur son sort. « La vérité, répondit La Sale, est que vous êtes mal informé. Tous ces dires, auxquels vous ajoutez foi avec tant de crédulité, ne sont que faussetés par quoi le diable cherche à décevoir les gens. » Pour réparer en bon chrétien l'effet produit sur ses auditeurs par les détails quelque peu païens de son excursion, le familier du duc d'Anjou déclara dans la *Salade* qu'il n'avait dit ces choses que pour rire et passer le temps. Mais le malin conteur ne put se résigner à démentir l'anecdote qu'à demi, car sa rétractation se termine par cette invitation qu'il adresse au duc de Calabre, fils de René d'Anjou, et à sa

compagne : « Quant vostre plaisir et de ma tres redoubtée dame de Calabre sera de y aller pour vous esbattre disant voz heures, en attendant l'heure du disner ou du soupper, ladicte royne et toutes ses dames à tres grant joye vous y festoieront. Et oultre ce, y pourrez acquerir tres grans pardons et indulgences qui vous mettront tous et toutes vestues en paradis tout aussi droict que une faussille (1). »

Après un séjour de dix-huit mois à Rome, Louis d'Anjou retourna guerroyer en Calabre. Nous ne savons rien de la vie de La Sale à cette époque, si ce n'est qu'il revint en Provence, qu'il fut viguier d'Arles en 1429, et que le roi René, successeur de Louis III, en 1434, lui confia l'éducation de son fils aîné, Jean de Calabre. Ce jeune prince annonçait déjà alors les brillantes qualités qui devaient le rendre célèbre, et La Sale lui voua bientôt une affection profonde. On voit dans la *Salade* quelle importance il attribuait lui-même à la noble mission qu'il avait entreprise et le soin avec lequel il s'attacha, selon sa pittoresque expression, à faire fructifier les germes de science et d'honneur qu'il avait trouvés déposés au bon jardin du cœur de son élève.

En 1438, nous le retrouvons en Italie, chargé de la garde du château de Capouanne pendant le siège de Naples par Alphonse d'Aragon et son frère, l'infant don Pierre. René parcourait alors la Calabre, qu'il cherchait à pacifier; la reine Isabelle, sa femme, et le duc de Calabre, marié depuis peu à Marie de Bourbon, s'étaient réfugiés à Capouanne; un petit

---

(1) Voir, au sujet de ce chapitre de la *Salade* : W. Söderhjelm, *Antoine de La Sale et la légende du Tannhäuser*, dans les *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*, tome II, p. 101-167; Gaston Paris, *Le Paradis de la reine Sibylle*, dans la *Revue de Paris*, quatrième année, 1897, tome VI, p. 763-786.

nombre de serviteurs dévoués gardaient la ville, dont le sort semblait très compromis. Le roi d'Aragon l'avait investie par terre et par mer, et il comptait sur la supériorité de ses forces pour s'en emparer sans trop de résistance, quand un événement dont La Sale fut témoin et dont il nous a conservé les détails dramatiques dans la *Salle*, vint arrêter le cours des succès d'Alphonse.

Un jour, dit-il, « par le tres bien matin, ledit seigneur infant don Pierre se leva et fust au lever dudit roy d'Arragon, lequel lui dist : « Frere, alons à la messe, et puis besongnerons. » Alors, comment de pluiseurs lieux nous fust dit, ledit infant luy respondit : « Monseigneur, alez oyr la messe pour » nous deux, car je veul aler faire corner mes menestrieux. » Lors monta à cheval, et luy viij^e de chevaulx et pluiseurs gens à pié, venant le long du rivage de la mer à l'esglise de Saint-Erme, où les canons estoient, comme dit est, assis, les gens de la ville, qui n'estoient que artisens de mestiers, soubz la conduite d'un chevalier, virent venir les viij chevaulx ensamble. Lors l'ung d'eulx bouta le feu à ung chargié vuglaire du gros de deux puings, duquel la pierre, comme ceulx qui mal estillés en estoient, ala ferir une assez haulte motte de sablon là assamblée, par les fortunaulx veus au pié d'un thamaris, laquelle pierre, comme se le vouloir de Dieu fust ou que sa destinée l'eust permis, ressortit à dextre et vint ferir ledit infant par la teste, laquelle lui porta toute empresses jus. Et lors, sur la couppe de son cheval, tout mort cheist. Alors fust ung de ses gens de pié qui prit sa barrette d'escarlate, où estoit grant partie de sa teste, de sa chervelle et des cheveulx, et s'en vint par les fossez audit chastel de Cappouenne, où la royne de Sicille et monseigneur et dame de Calabre enfans estoient, comme dit est. Lors demanda le cappitaine pour parler à la royne et lui dire nouvelles dont tres

joyeuse seroit. Je, qui de par le roy de Sicille, en absence de Jehan Cosse, cappitaine, en avoye la charge, car il estoit en la compaignie dudit seigneur, vins audit compaignon, lequel oncques ne me voult dire ceste grande nouvelle, se la royne présente n'y estoit. Mais nous, qui des tours dudit chastel ja aviens veu tres grant assamblée sur le corps dudit infans, esmerveilliez pourquoy c'estoit, et veysmes que pour celle cause ce compaignon estoit venu, lors je fuis à la royne, qui en sa chambre disoit ses heures; estoit ces dames et damoyselles tour entour. Si lui dis ladicte grand merveille assamblée des gens, et à celle cause la venue de cestui qui la venoit dire celle tres grand nouvelle merveilleusement, en pensant ung grand proffit avoir. Et quant il fust devant la royne, à ginoulx luy dit : « Madame, je vous demande le bon buvrage de la mort » de vostre grant ennemy l'infant, tesmoing cecy. » Alors descouvre la barrette de l'infant, qui soubz ung quartier de sa huque musoit et la secoult et fait sur le tapis cheoir ce demourant de teste, de chervelle et des cheveulx. Alors la royne, ses dames et tous nous de ceste tres piteuse nouvelle fusmes tres esbahis. Lors dist elle et nous tous : « Nostre Sire lui par- » doinst. » — « Il me desplaist, dist la royne, pour la parenté » de monseigneur et d'eulx, et tant plus, quant ung tel prince » si piteusement fenist ses jours. » A ces paroles, elle se part toute piteuse et effrée, et ses dames aprez, pour la hideur que elles avoient heu. Alors fust donné vj ducas au compaignon et fait vuidier le chastel et la ville (1). »

C'est vers cette époque, et à la demande du roi René, que La Sale composa, pour l'instruction de Jean d'Anjou, une sorte de traité d'éducation, dans lequel il réunit les sujets les plus divers : morale, politique, histoire, géographie, légendes,

(1) La *Salle,* septième et dernier chapitre de Sacrilège.

généalogie, héraldique, et auquel il donna le nom de *Salade*, « pource que en la salade se mettent pluiseurs bonnes herbes. » La *Salade* est, dans l'ordre chronologique, le premier ouvrage que nous connaissons de lui. A diverses reprises, il y invite le duc Jean et sa compagne à aller dans leurs promenades visiter le Mont de la Sibylle. La *Salade* aurait donc été écrite entre 1437, année du mariage du duc de Calabre, et 1442, année où René revint en France avec sa famille.

Le retour de La Sale en Provence eut lieu, selon toute vraisemblance, en 1442, quand René quitta le royaume de Naples. En 1445, il est aux joutes de Nancy (1). Un poète de l'époque nous le montre assistant, en 1448, en qualité de juge du camp, à celles que René tint près de Saumur (2). La Sale avait bouche en cour auprès de ce prince, et on trouve son nom différentes fois mentionné à ce titre dans les comptes domestiques et originaux de René. L'une de ces pièces, datée du mois de juin 1448, nous fait connaître la date où La Sale quitta définitivement la maison d'Anjou (3). Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le favori de Louis XI, qui, plus tard, le fit exécuter en Grève, se l'attache à cette époque

---

(1) Prost, 216-217.

(2) Deux escuyers sages, joyeux,
Prudens, gaillards et non trop vieux,
Qui largement au temps passé
Ont honneur et sens amassé...
Antoine de La Sale, aussi
Hardoüin Fresneau.

Cité par Vulson de La Colombière, *Théâtre d'honneur*, tome I, p. 86.

(3) *Item Anthonio de Sala, nostro scutifero et familiari, florenos centum, quos eidem graciosè dedimus, dùm novissimè a domo nostra discessit.* Vallet de Viriville, dans la *Nouvelle Biographie générale*, tome XXIX, p. 711-715.

comme gouverneur de ses trois fils encore enfants. C'est en cette qualité que La Sale est fixé, en 1451, au Châtelet, d'où il date la *Salle*, dédiée à Louis de Luxembourg. Il suivit le comte à Genappe, lorsque celui-ci y accompagna le Dauphin, plus tard Louis XI, réfugié près du duc de Bourgogne. On sait, par les *Cent Nouvelles nouvelles*, qu'il fit partie de la petite cour que Louis XI réunit autour de lui dans cette localité : il figure, en effet, au nombre des conteurs qui sont censés y avoir collaboré. C'est à Genappe, croyons-nous, qu'il composa les *Quinze Joies du mariage* ; c'est aussi de Genappe, 1459, qu'il date l'exemplaire du *Petit Jehan de Saintré* dédié par lui à son ancien élève, Jean d'Anjou. Il avait alors 71 ans. A partir de cette année, les renseignements biographiques nous font défaut. Il est vraisemblable que La Sale suivit le comte de Saint-Pol lorsqu'en 1461 ce dernier rentra en France avec Louis XI ; peut-être même mourut-il à son service.

On doit regretter que La Sale ne nous ait conservé aucun souvenir de son séjour à Genappe. Observateur très fin et écrivain remarquable, il était, de tous les personnages qui composaient la petite cour du Dauphin, le plus capable, par son talent et sa position, de nous tracer un tableau intéressant de cette société, moitié française, moitié bourguignonne, qui, si nous en jugeons par le recueil des *Cent Nouvelles nouvelles*, savait partager agréablement la vie entre les passe-temps de la chevalerie et la recherche des plaisirs faciles. Il eût aussi été curieux de constater par quelle série d'influences La Sale, grave et sérieux d'abord comme un instituteur et un moraliste, s'est changé à cette époque en écrivain satirique, et, par un phénomène rare assurément dans l'histoire littéraire, s'est fait, à la fin de sa longue carrière, une réputation que ses travaux antérieurs étaient loin de lui préparer. A défaut de renseignements précis, on peut cependant se rendre compte des cir-

constances qui ont amené cette transformation de son talent.

Dans ses premiers écrits, nous retrouvons successivement le serviteur intime des ducs d'Anjou, le précepteur de Jean de Calabre, le familier du chevaleresque roi René, le gouverneur des fils du comte de Saint-Pol. Si, par une sorte d'exception, l'auteur s'aventure dans le domaine de la satire, il le fait avec la réserve que lui impose la nature de ses fonctions. C'est à cette première période, à cette première manière, qu'appartiennent la *Salade* et la *Salle*. Plus tard, La Sale se trouve transporté à la cour du Dauphin. Louis XI aimait les propos galants et légers. A Genappe, il réunissait souvent autour de lui la petite société qu'il s'était formée et se faisait conter quelques bonnes histoires de son goût. On eût été mal reçu assurément en allant rechercher dans les saintes Écritures, dans les Pères, dans les historiographes anciens et même dans les romans de chevalerie la matière de ces entretiens. Ce qu'on voulait, c'était quelque conte assaisonné de bon sel gaulois. On comprend l'influence que cet entourage aux mœurs faciles dut exercer sur l'esprit de La Sale. Il était agréable conteur, on le savait, et il est probable que son talent fut mis plus d'une fois à contribution pour égayer la cour. De là les récits facétieux, la transformation de la manière de La Sale.

Faut-il attribuer également à cette transformation la grande différence de ton qu'on remarque entre les premiers et les derniers chapitres du *Petit Jehan de Saintré?* Saintré apparaît d'abord comme le modèle du chevalier accompli, le type, l'idéal de l'amour pur et désintéressé. Guidé dès l'enfance par une dame vertueuse, qui l'aime d'un amour également pur, il est l'idole de la cour, et il s'élève par ses prouesses au rang des plus fameux héros. Mais tout à coup, sans préparation, sans motif, l'auteur prend comme un malin plaisir à détruire tout

ce bel édifice de chastes propos et d'incidents chevaleresques. La dame vertueuse oublie son élève et son amant pour un moine dont la figure grotesque et la sensualité contrastent singulièrement avec le portrait du petit Saintré. La charmante institutrice du chevalier sans égal n'est plus qu'une femme vulgaire, qui s'abandonne sans retenue à une passion aussi déréglée qu'inexplicable. Le héros lui-même est ridiculisé et avili : l'auteur le fait succomber dans une lutte corps à corps avec damp Abbé, et il lui fait tirer une vengeance très plaisante, mais très peu généreuse, de l'infidélité de son amante. C'est ainsi que le roman commencé pour l'instruction du duc de Calabre, le fils du chevaleresque René, se termine comme un conte fait pour égayer Louis XI ; « car celuy qui luy faisoit le meilleur et le plus lascif conte de dames de joye, dit Brantôme, il estoit le myeux venu et festoyé... Il avoit très mauvaise opinion des femmes et ne les croyoit toutes chastes. » Dans ces deux parties, si radicalement différentes, c'est toujours le même art, mais on n'y reconnaît plus le même auteur. La Sale aurait-il ici encore subi l'influence de la société à laquelle il était mêlé à Genappe ?

Dans la première édition de cette étude, nous répondions affirmativement. « Il est évident, disions-nous, que la composition des dix-huit derniers chapitres date du séjour à Genappe, tandis que les autres ont été conçus et sans doute rédigés à une époque bien antérieure. » Le résultat des solides recherches de M. Gaston Raynaud ne nous permet pas de maintenir notre manière de voir : M. Raynaud démontre que le *Petit Jehan de Saintré* était entièrement écrit avant l'arrivée du Dauphin en Brabant, au plus tard en mars 1456. La conclusion qu'on en doit tirer, c'est que l'humeur sceptique et railleuse de La Sale le portait naturellement à la satire. On voit, en effet, percer déjà dans la *Salade* ce penchant auquel

il allait donner une pleine carrière dans les *Quinze Joies du mariage*. Ce petit chef-d'œuvre, si différent de ses compositions pédagogiques, est écrit avec légèreté, le dialogue y est naturel et facile, les détails plaisants et pittoresques y abondent et accusent un talent d'observation peu commun. Rabelais y fait allusion quelque part, et il n'est pas impossible que les *Quinze Joies* lui aient fourni quelques-uns des traits de sa fameuse controverse sur les inconvénients et les avantages de l'union conjugale.

La Bibliothèque de Bourgogne possède une riche collection manuscrite d'œuvres de La Sale : un exemplaire de la *Salade*, joli petit in-quarto en papier ; un autre de *Saintré ;* deux exemplaires de la *Salle*, ouvrage inédit, auquel se rapporte la notice très imparfaite de Legrand d'Aussy, et un petit livre de consolation à une dame amie de La Sale, Catherine de Neufville, dame de Fresne.

Nous ne nous occuperons ici que des deux derniers.

---

## II

# RÉCONFORT A CATHERINE DE NEUFVILLE

Ce petit ouvrage, qui doit sans doute à son titre vague, peu caractéristique, d'être resté inaperçu pendant quatre siècles (1), est loin de manquer d'intérêt : non seulement il fournit des renseignements sur la vie de l'auteur, mais il se recommande par des qualités littéraires très sérieuses.

Catherine de Neufville, dame de Fresne (2), ayant perdu son fils unique, encore dans la tendre enfance, La Sale, qui lui

---

(1) Kervyn de Lettenhove le mentionne, en 1862, dans sa notice *La dernière Sibylle. Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, tome XIII, p. 406. En 1881, M. Joseph Nève l'a édité, à Bruxelles, dans le numéro 14 des Publications de la Société des Bibliophiles de Belgique, sous le titre : *Du Réconfort de Madame du Fresne*, suivi de la *Journée d'onneur et de prouesse*, et de plusieurs fragments inédits, par Antoine de La Salle.

(2) Catherine de Neufville, à qui le *Réconfort* est dédié, avait épousé, en octobre 1456, Jacques de Lille, seigneur de Fresne, en Picardie, capitaine à la Fère-sur-Oise. Ce Jacques de Fresne appartenait à une des premières familles de la Flandre ; il descendait des anciens châtelains de Lille et était parent éloigné des comtes de Saint-Pol. Il mourut en 1463. Sa veuve se remaria trois ans plus tard à Jean de Lannoy, seigneur de Maingoval. Van der Haer, *Les Chastelains de Lille*, p. 236.

avait voué une vive amitié, lui écrit pour la consoler dans la douleur qu'elle éprouve. Il ne lui prodigue pas les arguments ordinaires des discours de condoléance, les longues considérations sur l'inconstance du sort, la nécessité de la résignation à la volonté divine, etc.; il choisit un moyen plus humain : il oppose au malheur qui accable madame de Fresne l'exemple de deux mères éprouvées par une infortune supérieure encore à la sienne, et il lui montre chacune d'elles supportant avec fermeté et résignation le coup qui la frappe. Le *Réconfort* comprend ainsi, outre quelques réflexions préliminaires, deux récits ou *exemples*. Ce sont deux narrations dans le genre de la nouvelle historique, dont la première réunit même à un degré remarquable les meilleures conditions du genre, le naturel dans le dialogue, les situations dramatiques. On va voir par l'analyse de ce récit que, malgré sa date antérieure de plusieurs siècles au romantisme, il pourrait figurer sans désavantage parmi les bonnes productions des conteurs modernes.

Pendant la guerre entre la France et l'Angleterre, sous Charles V, le prince de Galles étant venu assiéger Brest (1), le

---

(1) Nous ne retrouvons dans aucune histoire la mention d'un siège de Brest par le prince Noir; cette place n'a jamais été défendue non plus par un gouverneur français dont le fils aurait été mis à mort dans les circonstances rapportées par La Sale. Mais les principaux détails de ce récit n'en sont pas moins historiques. En 1373, pendant le siège de Brest par Duguesclin, Olivier de Clisson fit exécuter devant cette place trois jeunes seigneurs remis en otages au connétable par Robert Knolles. Les incidents qui précédèrent et ceux qui suivirent cette exécution offrent avec le récit de La Sale une conformité qui ne nous paraît pas seulement fortuite. La Sale prétend qu'il avait entendu raconter dans sa jeunesse l'anecdote qu'il rapporte. Il faut bien admettre cependant ou qu'il a été mal informé ou que sa mémoire lui a été en partie infidèle. On ne s'expliquerait pas autrement comment il aurait imputé au prince Noir un pareil acte de cruauté alors qu'il l'en savait innocent.

sire du Chastel, gouverneur de cette place, se voit forcé, faute de ressources suffisantes pour résister, de composer avec lui ; il s'engage à lui livrer la ville et le château s'il n'est secouru au bout d'un certain nombre de jours. Afin d'assurer l'exécution de cette convention, il remet son propre fils aux mains du prince.

La trève va expirer, lorsque le gouverneur reçoit du ravitaillement par mer. Aussitôt il mande cette nouvelle au prince et le fait sommer par son héraut, Chastel, de lui rendre son fils, le secours qu'il a reçu le mettant en mesure de prolonger la défense au delà du terme fixé par la convention. Le prince lui fait répondre qu'un ravitaillement n'est pas un secours, et qu'il ne lui rendra son otage que si les portes de la forteresse lui sont ouvertes. A cette réponse, le capitaine assemble ses parents et ses amis, leur demande conseil, et on convient qu'il ne peut abandonner la place sans se déshonorer. Une lutte violente s'engage dans le cœur du malheureux gouverneur, qui, ainsi placé entre un devoir impérieux et l'affection paternelle, rejette avec horreur l'idée qu'il va lui-même décider du sort de son enfant. Un jour entier se passe dans cette cruelle alternative. La perplexité du gouverneur s'accroît à mesure qu'il voit s'approcher l'heure où il devra dévoiler à son épouse l'infortune qui les frappe.

« La nuit enssievant que ledit seigneur et madame furent en leur litz couchiez, hellas ! son tres doullereux cuer ne faisoit que souspirer, gemir, plaindre et plourer. Alors madame, qui ja emprès sentoit, combien que gaires n'en faisoit semblant, touteffoiz celléement son grant dueil portoit, vers lui se traist, et puis lui dist : « Monseigneur, il me semble que vostre grant » joye du jour d'uy a peu duré, selon voz plaintes de mainte- » nant. Et lasse my ! monseigneur, et que avez vous ? Se » priere de femme à son seigneur puelt riens valloir, dictes le » moy. — Ha ! m'amye, dis il, trop tost vous le sarez. — He !

» monseigneur, puisque savoir je le doy, à joinctes mains vous » prie que ce soit maintenant. » Alors le sires vers madame se fist, et à tres grans souppirs lui dist : « C'est bien raison que » vous le sachiez. » Lors à tres grans destresses, plains et pleurs, mot à mot luy dist comment par Chastel, son herault, il avoit requis et sommé le prince que lui rendeist son ostaige, quant par la grace de Dieu il estoit secouru. Et puis lui dist la tres cruelle responce que le prince lui fist, pour laquelle il assembla tous leurs parens qui là estoient et leurs amis, ausquelz il demanda leurs conseilz et advis, et puis ce que respondù ilz lui avoient.

« Et quant madame entent ces parolles, elle, qui par le secours venu, ainssy que tous ceulx de léens disoient, cuidoit bien recouvrer son tres amé filz, lors la douleur de son cuer tellement la destraint que elle cuida bien rendre à Dieu son esperit. A celle foiz furent les dueilz de l'un et de l'autre telz que, se ne fussent les femmes qui en la couchette gisoient, que soubitement firent venir leurs plus amis, près de la mort estoient. Dont ainssi les ungs avec les aultres passerent celle nuit, et jusques à la responce que le prince fist. »

Cette réponse met le comble aux angoisses du gouverneur : le prince de Galles le fait sommer par son roi d'armes d'abandonner la place dans les vingt-quatre heures, sous peine de voir son otage confisqué. Il doit prononcer lui-même la sentence de son enfant! Son épouse, non moins émue que lui, dissimule, cherche à le consoler, et, à la vue du désespoir de son mari, elle cède à un mouvement de sublime magnanimité : elle lui déclare qu'elle est prête à sacrifier à l'honneur son affection maternelle. Lorsque, le lendemain, le roi d'armes et les hérauts du prince viennent adresser les dernières sommations au gouverneur, celui-ci leur répond par un refus plein de fierté; puis il ajoute :

« Et quant au regart de l'ostaige, se il n'a esgard à Dieu et » à l'honneur, puelt il faire de l'innocent corps à sa voullenté. » Mais l'ame en sera à Dieu, qui la luy a donnée pour foy et » loyaulté à son seul prince maintenir comme son vray » martir. » Et puis lui dist : « Se monseigneur entendoit à user » de toute rigueur, ainsi que ad ce veinst mette mon filz à » compettant raençon, se il est possible, je le deslivreray, Et » pour avoir sa responce, Chastel, mon herault, s'en yra avec » vous. » Et lors lui ordonna de y aller. Alors fist les heraulx bien desjuner, puis leur donna congiet. »

Le prince reçoit les envoyés du gouverneur. Il les écoute avec une froide impassibilité et reste inflexible.

« Et quant le roy d'armes et heraulx eurent au prince fait leurs rappors, le prince qui de la haulte responce au cappitaine fut comme désespéré, lors ordonna que l'enffant fust par les jambes de ungs fers à bras enferrez. Et à Chastel, le herault, deffendit sur sa vie que sans son congié de son pavillon ne partist ; sy emporteroit la responce à son seigneur de la raençon de son filz. Et quant l'enffant se voist enfferrer : « Hellas ! dist il au chief de ses gardes, à tres grans plains et « plours, Thomas, mon amy, et qu'est cecy ? Et pourquoy me » enfferre l'en ? » Lors Thomas en souppirant lui dist : « Ne » plourez point, mon amy ; ce est monseigneur qui le vuelt » ainssy, affin que voz gens, quant ilz vendront, ayent plus de » vous mercy. » — « Hellas ! dist il, se madame savoit que » je fusse enfferré et comment, elle ploureroit. » Et puis dist : « Hellas ! monseigneur ne vuelt il point rendre la place ad ce » qu'il n'est point secouru ? » Lors de pitié en larmoiant lui dirent : « Ce n'est que pour vous mener devant le chastel, affin » que vostre pere se rende plus tost, car il vous vuelt voir. » Et lors le prince eust ordonné deux esquieres, chascum de cent hommes d'armes et de mille archiers, lors fist à soy venir

Chastel, le herault, et lui dist : « Syeuvez le filz de vostre » maistre, sy lui en porterez la nouvelle telle que verrez » de lui. »

« Le tres desconfforté herault, qui jà apperceu avoit que l'enffant alloit morir, à genoulz et à mains joinctes lui dist : « Ha ! monseigneur, pour Dieu mercy ! Ne soye je à l'eure, » ne que mes yeulx tesmoingnent à monseigneur mon maitre » sy tres piteuse nouvelle. Il souffira bien et trop que ma » langue maleureuse en face le rapport. — Je veuil, dist le » prince, que vous en personne le voyez. » Lors par deux archiers le fist prendre et apres l'enffant mener. Puis ordonna la première esquiere à partir en tirant sur le mont Reont, et puis l'enffant apres, tout enfferré, assiz en la seelle sur ung petit cheval et les mains lyées devant, et entour lui cincquante archiers ; et l'autre esquiere le syeuvoit. Et quand l'enffant, qui encores cuidoit que on le menast devant le chastel et que son pere le veist, voist prendre le chemin du mont Reont, sy doubta bien que on le menoit executer. »

Cependant le sire du Chastel a conçu un projet désespéré : il veut tenter un suprême effort pour délivrer son fils au péril de ses jours. Il se met à la tête de quelques hommes déterminés, confie le commandement de la forteresse à son cousin, le sire de Pleuc, et monte sur son destrier. Son épouse alarmée accourt se jeter au devant de lui et l'arrête. Elle est résignée, dit-elle, à perdre son fils, si l'honneur exige d'elle ce sacrifice, mais elle conjure son mari de ne pas l'abandonner pour courir, à son tour, à une mort certaine. « Et se fortune le ait ainssy permis, laquelle, sans nul conseil, vous vueilliez ainssy croire et sievir, lasse my ! sur toutes la plus dollente, je ne vueil en ce monde plus vivre, ne je ne puis. Et à ces parolles, elle cheyt pasmée. »

A ce tableau si dramatique succède une scène non moins

émouvante. Chastel revient du camp ennemi ; on s'empresse de l'interroger sur le sort du pauvre enfant dont il a dû proposer la rançon, mais il garde un douloureux silence.

« Le seigneur, qui ad ce fut certain de la mort de son filz, pour non desconfforter les aultres ne madame, au mieulx qu'il peult print cuer, et tant resconfforta Chastel que le surplus, présens trestous, lui dist : « Monseigneur, dist il, quant le roy » d'armes, les aultres heraulx et moy eusmes nos rappors fais » au prince, de vostre responce fust tres irez, et ils eurent » ouvert le party de la raençon de monseigneur vostre filz, » disans que pour en porter la responce me aviez avec eulz » envoyé, lors de ung tres fier regard me vist, puis me dist : « Chastel, je vous deffens sur la vie que de ce pavillon ne » partez. Sy emporterez à vostre maistre, parjure de son seelle, » la nouvelle de la raençon à son filz. » « Je qui, à ces rigo- » reuses et fellonneuses parolles, congneux bien qu'il me rete- » noit pour veoir l'enffant morir, alors en genoulx et à mains » jointes je me mis et lui dis : A ! tres redoubté prince, pour » Dieu, souffrez que la clarté de mes malleureux yeulx ne » portent pas à mon tres dollent cuer la tres piteuse nouvelle » de la mort à l'innocent filz de mon maistre et seigneur. Il » souffist bien trop se ma langue, au rapport de mes oreilles, » le fait à icellui monseigneur vrayement. » Lors dist le prince : « Vous yrez, vueilliez ou non. Alors par deux archiers » soubz les bras me fist prendre et autout mon angoisseux » cuer, le viz tout baigniez de larmes qui sailloient de mes » yeulx, après l'enffant je fus menez entre les deux esquieres. » Mais l'enffant qui au resconffort des gardes cuidoit que on » le menast vers le chastel, quand il vist que vers le mont » Reont alloient, lors s'esbahist plus que oncques mais. Lors » tant se prist à plourer et desconfforter, disant à Thomas, le » chief des gardes : « Ha ! Thomas, mon amy, vous me

» menez morir, vous me menez morir. Hellas! vous me
» menez morir! Thomas, vous me menez morir! Hellas!
» monseigneur mon pere, je vois morir! Hellas! madame ma
» mere, je vois morir, je vois morir! Hellas, hellas, hellas, je
» vois morir, morir, morir, morir! » Dont en criant et en
» plourant, regardant devant et derriere et entour lui, à vostre
» coste d'armes que je portoye, lasse my! et il me vist, et,
» quant il me vist, à haulte voix s'escria tant qu'il peust, et
» lors me dist : Ha! Chastel, mon amy, je voiz morir!
» Chastel, mon amy, je voiz morir! Hellas! mon amy, je
» voiz morir! » Et quand je ainssi le oys crier, alors comme
» mort à terre je cheys, et convint par l'ordonnance que je fus
» emporté apres luy, et là à force de gens tant soustenu que
» il eust prins fin. Et quant il fust sur le mont descendu, là
» fust ung frere qui par belles parolles esperant en la grace de
» Dieu peu à peu le eust confessé et donné l'absolucion de ses
» menus pechiez, et, car il ne povoit la mort prendre en gré,
» lui convint tenir le chief, les bras et les jambes lyez, tant se
» estoit jusques aux os des fers les jambes eschiées, ainssi que
» depuis tout me fut dit. Et quant ceste sy tres cruelle justice
» fut faicte, et à chief de piece que je fus de pasmoison revenu,
» lors je despouillay vostre coste d'armes, et sur son corps la
» mis, et puis au prince je revins et dis : « Monseigneur,
» puisque à vous ou à fortune a ainsi pleu, je vous demande
» le innocent corps de cest enffant, et ce en l'onneur de la tres
» sainte passion que Dieu Jhesus Crist souffrit, affin que les
» bestes ne le menguent ceste nuit. » Le prince tout despit
» me dist : « Et je vous le donne; bien me desplaist que ce
» n'est le pere et non pas le filz, dont fault que le filz ait porté
» le iniquité du pere. — A! monseigneur, dis je, saulve vostre
» grace, selon la sainte Euvangille, nul pere ne doit porter
» l'iniquité du filz, ne nul filz celle du pere; mais misericorde

» doit resluire en nous, et especialment ès personnes des » princes. » Et lors je requis congié au prince et ayde de » le faire porter jusques là où il est, par les gens que je » ay asseurez; et, monseigneur, ordonnez de le faire cy » apporter. »

« Alors le seigneur du Chastel, comme bon chrestien doit faire, ung peu se tira à part, et à genoulx, au les mains jointes, de tout son cuer Nostre Seigneur remercia en disant : « Beaux » Sires Dieux, qui me le avez jusques à aujourd'uy presté, » vueilliez en avoir l'ame et lui pardonner de ce que il a la » mort mal prinse en gré, et à moy aussi, quant pour bien » faire l'ay mis en ce party. Hellasse! povre mere, que diras » tu quant tu saras la piteuse mort de ton chier filz, combien » que pour moy tu le avoyes de tous poins abandonné pour » acquittier mon honneur? Et beau Sires Dieux, soiez en ma » bouche pour l'en resconfforter. » Et ces paroles dictes, il se leva en piez et à chascun commanda que elle n'en sceust riens. »

Le capitaine va remplir près de son épouse la triste mission dont il a voulu seul se charger. Il la trouve préparée à recevoir la nouvelle de la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver et décidée à supporter son infortune avec une résignation pleine de grandeur.

Dans ces temps de mœurs encore rudes et de passions ardentes, l'acte de vengeance exercé par le prince de Galles devait provoquer des représailles de la part de l'offensé. Celui-ci en effet prépare une terrible revanche. Pendant que le prince se retire avec son armée, il l'attaque à l'improviste, tue ou fait prisonniers plus de deux cents de ses hommes, fait dresser un gibet sur la place principale du château et pendre douze chevaliers anglais, qui offraient de se racheter pour 75,000 nobles. Les autres prisonniers, au

nombre de 106, sont renvoyés, après avoir été privés de l'œil, de l'oreille et du poignet droits.

Le second Exemple est plus simple. Pendant l'attaque de Ceuta sous le commandement des trois fils de Jean Ier, un chevalier portugais, du nom de Vasco Fernandez de Taide, voyant l'infant don Pèdre assailli de tous côtés par les Maures et sur le point de succomber, s'était précipité au devant de lui, l'avait couvert de son corps et était tombé à ses pieds, mortellement blessé. Au retour de l'expédition, le roi reçoit les félicitations de toute la cour, réunie pour célébrer le succès de ses armes. La mère de Taide est accourue pour serrer son fils dans ses bras et partager la gloire dont il vient de se couvrir. Mais elle le cherche en vain. Elle s'alarme, interroge les seigneurs qui ont pris part à l'expédition : ils ne lui répondent que par des paroles évasives. Un triste pressentiment s'empare de son cœur. Le roi s'approche d'elle, fait appel à son courage pour la préparer à recevoir la douloureuse nouvelle qu'on lui cache et finit par lui apprendre que Dieu a appelé son fils à lui. Elle tombe inanimée. Revenue à elle, la mère de Taide se fait raconter la mort de son fils, et elle se console à l'idée qu'il a sacrifié sa vie pour sauver celle de son maître.

A tous les points de vue, cette seconde partie du *Réconfort* est beaucoup moins intéressante que la première; elle pèche notamment par le défaut d'action. Mais il faut bien avouer qu'il n'était guère possible à La Sale de répandre autant d'intérêt dans cette narration que dans l'épisode du siège de Brest. Ici, en effet, on ne peut qu'admirer le parti qu'il a su tirer d'une donnée éminemment dramatique. Si le *Petit Jehan de Saintré* l'emporte par l'étendue et l'importance du sujet, en revanche le premier Exemple du *Réconfort* lui est supérieur par l'introduction d'un élément nouveau, le pathétique, employé avec tant de succès par les modernes. Sous ce rap-

port, il est tout à fait original, et, si ce n'était le style, dont la naïveté contribue, du reste, à augmenter le charme de ce touchant récit, on le croirait écrit d'hier.

L'exemplaire du *Réconfort* appartenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles est, croyons-nous, le seul complet qui existe. Il est coté 10748. On le trouve dans la *Bibliothèque protypographique* de Barrois, nos 1388 et 2173.

C'est un petit in-quarto en papier, de 41 feuillets, avec une lettre ornée au commencement de chacune des deux parties et des majuscules en couleurs à chaque paragraphe. L'indication du jour et du mois, laissée en blanc par le copiste, est d'une écriture différente du reste du manuscrit, ainsi qu'une note donnant le nom de Taide, que La Sale n'avait pu se rappeler, au moment où il écrivait son ouvrage, ou que le copiste n'avait pas su lire.

L'ancien feuillet de garde en parchemin a été conservé. On y lit au verso le titre de l'ouvrage, également d'une main différente : *du Reconfort de madame du Fresne.*

Il finit : *Escrit à Vendueil sur Oiẓe, le* xiiije *jour de dessembre, l'an mil quatre cens cinquante et...*

*Vostre serviteur et pere,*
ANTHOINE DE LA SALE.

Le dernier chiffre du millésime a été laissé en blanc. Catherine de Neufville s'étant mariée en octobre 1456 on peut lire 1458 ou 1459.

Le volume est relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats et au chiffre de Louis XV. Il a reçu cette reliure lors de l'enlèvement d'une partie des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne après la prise de Bruxelles en 1746, comme l'indique une note au bas du premier feuillet.

La bibliothèque Saint-Germain possédait un manuscrit

anonyme intitulé dans le catalogue : *Histoire de la belle défense du château de Brest assiégé par le prince de Galles.* C'etait sans doute un extrait du *Réconfort*, peut-être celui qui se trouve aujourd'hui à Saint-Pétersbourg et que M. Chazaud a reproduit à la suite des *Enseignements d'Anne de France* (1), sans connaître l'origine du fragment. Ce texte de Saint-Pétersbourg diffère considérablement de l'original, à ce point même que la physionomie du récit en est quelquefois tout à fait altérée. Nous n'en donnerons qu'un exemple. Quand l'enfant du sire du Chastel est conduit à l'endroit où va avoir lieu l'exécution et qu'apercevant l'instrument du supplice, il se tourne vers le héraut envoyé par son père et s'écrie : Ah, Chastel, je vais mourir ! l'arrangeur du manuscrit de Saint-Pétersbourg ne trouve rien de mieux que de mettre dans la bouche de ce jeune enfant un discours énumérant les très humbles recommandations que l'affligé serviteur devra faire à son père et à sa mère. Il serait impossible d'être moins naturel et plus maladroit (2).

---

(1) *Les Enseignements d'Anne de France à sa fille Susanne de Bourbon. — Extrait d'une Epistre consolatoire à Katerine de Neufville, dame de Fresne, sur la mort de son premier et seul filz.* Texte original, publié d'après le manuscrit unique de Saint-Pétersbourg, par A. M. Chazaud. Moulins, 1878, gr. in-8°.

(2) Voir la note que nous avons publiée à ce sujet dans l'*Athenæum belge*, tome II, 1879, p. 92-93.

## III

## LA SALLE

Cet ouvrage, encore inédit, connu par la courte notice de Legrand d'Aussy, est un traité de morale en exemples, renfermant 177 chapitres qui ont pour objet les différents vices et vertus. L'auteur a trouvé le moyen, tout en lui donnant son nom, de cacher sous ce titre un jeu de mots, car il nous avertit dans le prologue qu'il a procédé, pour composer son livre, comme un architecte pour construire une salle. En conséquence, il débute par les vertus qu'il considère comme les *fondements* de toutes les autres : prudence, dévotion et religion, modération ; viennent ensuite les *murs*, représentés par les exemples de justice, de miséricorde, de pitié, d'humaaité, etc., les *fenêtres* et le *ciel*, les *portes*, et finalement le *pavement*.

Le prologue renferme un long exposé du but et de l'esprit du livre. En voici le début, qui nous fait connaître plusieurs détails biographiques intéressants :

« Honneur, amour et reverence de vous, monseigneur Loys de Luxembourg, conte de Saint Pol, de Liney, de Conversan

et de Brienne, etc., mon hospital, mon reffuge et de tous les nobles sans reproeuche desvoyés, et mon tres redoubté seigneur, je Anthoinne de La Sale, escuier, vostre tres humble serviteur, pour eschiver ce tres perilleux pechié de occieuseté, qui est de Dieu tant deffendue, si comme le tesmoingne Saint Jerosme, en son Epistle *ad Paulinum,* où il dist : *Semper aliquid facito boni operis, ut te diabolus inveniat occupatum,* etc., à laquelle auctorité concorde Ovide, ou Remede d'amours, disant : *Occia si tuleris, periere cupidinis artes;* aussi pour passer de mon triste cœur la tres desplaisante merencolie, par infortune tumbé ou lxiij^me^ an de ma vye et ou xlix^e^ de mon premier service, jour et nuit il avoit tant à souffrir, seullement pour tres loyaument amer et servir ce que Dieux par nature m'avoit ordonné, dont vous estant en vostre saint voyage de Saint Jacques, et moy demouré au service de la garde et gouvernement de mes tres doubtez seigneurs Jehan, Pierre et Anthoine, voz enfans, me suis delitez à vous faire ce present livre, trait de pluiseurs sains docteurs et aultres ystoriographes, desquelz j'ay aulcun peu requelly de leurs semences, raportant à memoire les tres glorieux examples de noz peres anciens, qui assez plus amarent leurs honneurs et la chose publicque que ne firent leurs vyes. Dont ancores en font mencion les escriptures, et feront tant que se siecle durera. Desquelles simplement et grossement, soubz compendieuse brevité, le plus que j'ay peu, ay trait ce qui s'ensuit, qui sera moult beau, plaisant et proffitable à tous, especialement aux princes, seigneurs, dames et tous aultres qui seignourie ont à gouverner. »

Legrand d'Aussy a cité le huitième chapitre de *Mariage,* dans lequel l'auteur rapporte l'histoire d'une dame Napolitaine qu'il avait vue en 1425 à Pouzzoles soignant son mari attaqué de la lèpre, avec la sollicitude d'une mère pour son enfant

nouveau-né. Dans le chapitre suivant, La Sale raconte une anecdote du même genre :

« En l'an de Nostre Seigneur mil ccccxxix, je estant viguier de la noble cité d'Arle le Blanc en Provence, qui ja fust chief de royame pour ledit seigneur roy Loys de Secille, cy devant dit, en celle cité avoit une tres bonne femme nommée Jehanne, qui marié [e] fust à ung compaignon barbier, qui de France estoit, nommé Jehannin. Si advint que, par espasse de temps, cedit Jehannin fut ferus du mal de lepre ; et ja avant ma venue avoit esté par les mires esprouvez. Dont à ma venue, par les sangdignes et l'accesseur de la cité et tous les voisins je fus requis luy faire deffendre la ville, ainsi que la loy et la justice le requeroit. Par laquelle chose la tres bonne femme, trop plus apressée de vraye amour que de la tres époventable et hideuse crainte que chacun doit avoir de celle contempcieuse maladie, par mainteffoys à moy fust venue, plourant du grand tort que chacun à son mary mettoit, me requerant à genoulx et à mains jointes que je ne lui feisse aulcun tort. Dont aprez ce que je heulx de nouvel sondit mary fait esprouver et soubz grans poines et sermens auy la rellacion des mires et barbiers, je trouvay que vrayement tres leppreux estoit. Alors la bonne femme, qui plus ne povoit le mal de son mary deffendre ne celler, à tres grans plains et souspirs anguoisseux tous plains de larmes, à jointes mains et pour Dieu, me fist priere que au moins son mary je laissesse en son hostel, car en toutes les faichons que je voudroye, elle qui de tous les biens estoit dame, voloit obligier que jamais de sa chambre ne partiroit. Ausquelles douloureuses et piteuses paroles et humbles prieres je, plus esmeu à sa pitié que à raison ne à la rigeur de la loy, temporisay aulcunement, ja soit c'on porroit dire que soubz ombre de pitié corruption fust embuschée, lequel pechié ja Dieux ne me pardoint. Mais à la parfin, par les complaints

de trestous, je fus contrains que le malade alast hors. Alors recommenca son doeul si grant et si piteux qu'il n'estoit celluy ne celle qui tres grant pitié n'en eust ; lequel elle oncques une seulle heure n'abandonna, au moins durant l'an de mon office. Et depuis me fust dist que guières ne tarda que le povre homme ne morust, et elle de doeul incontinent aussi, laquelle ordonna que fust enterré[e] auprez de luy. »

La Bibliothèque royale de Belgique possède deux manuscrits de la *Salle;* l'un in-quarto, en papier, de 175 feuillets, sans ornements calligraphiques. Il est coté 10959. On lit à la fin : « Achevé et parfait en vostre chastel du Chastellez, le XX^e^ jour du mois d'octobre, l'an de Nostre Seigneur mil CCCC cincquante et ung. » C'est, selon toute apparence, le manuscrit original, offert par La Sale à Louis de Luxembourg.

L'autre, coté 9287, est un in folio de 335 feuillets, écrit sur vélin. Il est enrichi de 39 miniatures supérieurement exécutées, toutes en grisailles, excepté la première, qui est en couleurs. Celle-ci représente l'auteur agenouillé, offrant son ouvrage au duc de Bourgogne. Le duc est assis sous un dais et entouré de sa cour ; un fou, placé entre l'auteur et le groupe des seigneurs, observe la cérémonie avec le sourire à la fois niais et railleur de sa profession.

L'ouvrage se termine ainsi : « Achevé et parfait en votre ville de Bruxelles, le premier jour de juing, l'an de Nostre Seigneur mil cccclxi. »

Ces deux manuscrits ont été placés de 1746 à 1770 à la Bibliothèque du Roi à Paris, où Legrand d'Aussy les a alors consultés pour la rédaction de sa notice.

Ils ont été écrits, comme on le voit, à dix ans d'intervalle. Par une étrange distraction, Legrand d'Aussy a omis de tenir compte de cette différence de dates, car voici ce qu'il dit : « Lui-même (La Sale) nous apprend qu'il le finit en 1461,

selon le premier manuscrit à Bruxelles ; selon le second, au château du Châtelet, et qu'alors il avait 63 ans. » Et il ajoute immédiatement : « Ce qui suppose qu'il était né en 1398. » Il aurait dû dire : en 1388, le plus ancien des deux manuscrits ayant été écrit en 1451. Cette méprise est d'autant plus remarquable que la date de 1398 était inconciliable avec le passage de la *Salade* où l'auteur dit qu'il voyageait en Sicile dès 1406, passage que Legrand connaissait. Il a été porté naturellement à n'y voir qu'une faute du copiste ou de l'imprimeur, bien que cette date fût exacte. Les biographes ayant tous recouru à la même source, à la notice de Legrand, pour fixer l'année de la naissance de La Sale, ont tous reproduit l'erreur que nous relevons.

A part les passages que nous venons de citer et quelques chapitres sans intérêt historique, la *Salle* ne renferme que des anecdotes empruntées aux auteurs anciens et principalement aux historiens romains. Le style ne manque pas de facilité, la narration est simple, bien développée, l'expression souvent pittoresque ; mais ces qualités de forme sont souvent insuffisantes à racheter le défaut général de l'œuvre quant au fond, celui de n'être, en résumé, qu'une compilation.

Il y a cependant encore un chapitre qui mérite d'être signalé ici, parce qu'il fournit la preuve que La Sale est l'auteur d'une des plus célèbres satires que la littérature française ait produites : *Les Quinze Joies du Mariage.*

---

## IV

## LES QUINZE JOIES DU MARIAGE

L'existence du seul manuscrit aujourd'hui connu des *Quinze Joies* a été signalée pour la première fois par une lettre d'André Pottier à Techener, insérée en octobre 1830, dans la *Revue de Rouen*. Ce manuscrit se termine par l'énigme suivante, où l'on doit trouver le nom de l'auteur :

De labelle la teste oustez
Tresvistement davant lemonde
Et sa mere decapitez
Tantost et apres leseconde :
Toutes trois à messe vendront
Sans teste bien chantée et dicte
Lemonde avec elles tendront
Sur deux piez qui le tout acquite.

En décapitant *labelle*, *sa mere* et *leseconde*, Pottier avait obtenu *La Sale*. Plus tard, Génin trouva dans les quatre derniers vers, dont le sens avait échappé à Pottier, le mot *semond*. Il fallait donc lire : *La Sale semond*, ou La Sale enseigne.

Cette explication fut généralement adoptée. Néanmoins

quelques critiques s'en montrèrent peu satisfaits. Magnin écrivit en 1856, dans le *Journal des Savants*, que la conjecture de Pottier, sans être à beaucoup près inadmissible, lui paraissait pourtant bien loin d'être certaine. Dans un article du *Bulletin du bouquiniste*, du 1er janvier 1859, Paul Lacroix vint proposer une nouvelle solution de l'énigme. D'après lui, le nom de l'écrivain caché sous ces huit vers était celui de *Lemonde,* natif d'Escé, auteur présumé du *Grand Jubilé de Milan*. A cette dernière conjecture, un anonyme, dans le n° 53 du même *Bulletin*, en opposa une autre. Il attribua les *Quinze Joies* à un sire de Bellesme, dont il ne put, du reste, démontrer l'existence.

En rapprochant des *Quinze Joies du mariage* un chapitre de la *Salle,* que nous allons reproduire, nous nous sommes convaincu que l'opinion de Pottier était bien réellement fondée. Non seulement le satirique s'y révèle avec la plus évidente clarté, mais nous y trouvons même ce curieux détail, que l'idée de son tableau des misères de la vie conjugale lui a été inspirée par la lecture du traité de saint Jérôme contre Jovinien.

On sait que saint Jérôme, pendant sa jeunesse, n'avait pu se soustraire aux séductions de Rome, la ville des pompes et des délices lascives, comme il l'appelle. On connnaît également les plaintes éloquentes que lui inspirèrent plus tard les troubles et les remords dont il fut assiégé jusqu'au fond de la solitude où il s'était retiré. Dans le traité contre Jovinien, ces regrets se traduisent par une apologie tellement exaltée de l'état de virginité, que ses adversaires lui reprochèrent d'avoir trop peu respecté le mariage en plusieurs endroits de son écrit. « Il ne faut pas, dit-il que le sage prenne femme. D'abord, c'est un obstacle à l'étude de la philosophie, et nul ne peut être en même temps l'esclave de ses livres et de sa femme. Il est

beaucoup de choses qui sont nécessaires aux matrones : les vêtements précieux, l'or, les gemmes, le luxe, les servantes, les ornements divers des litières et des chars dorés. Ensuite, les nuits entières, ce sont d'incessantes plaintes : « Celle-là se » montre en public avec grande élégance ; celle-ci est honorée » par tous ; moi, pauvre misérable, je suis méprisée dans les » réunions de femmes. Pourquoi regardais-tu la voisine ? » Pourquoi parlais-tu avec une servante ? En revenant du » forum, qu'as-tu apporté ? » Nous ne pouvons pas avoir un ami, pas un compagnon. Portez de l'amour a quelqu'un d'autre, elle s'imagine que c'est avoir de la haine pour elle, etc. »

Voici comment l'auteur de la *Salle* traduit ou plutôt paraphrase ce passage de saint Jérôme, un de ses auteurs favoris, car il le cite à plusieurs reprises :

« *Il convient savoir que pluiseurs philosophes furent de oppinion que nulz saiges hommes ne se doivent point marier.* Et de ceste matere parle monseigneur Saint Jherosme, en son premier livre contre Jovenien, et dist ainsi que Epiccurus, ja fust il assavoir de dillit, c'est à dire ja fust il d'oppinion contraire aux aultres sectes des philosophes qui disoient que delectation corporelle estoit souverain bien, touteffoys disoit il que sages homs ne se devoit point marier, car entre les plaisirs de mariage avoit moult de maulx entremeslez. Et puis sur ce dist Saint Jherosme que Theoffrastus fist sur ce ung livre de Nopces qu'il appella Aureole (1), où il monstre que nul saige homme ne doit espouser femme. Par saige homme, en son parler il entent pour hommes de sciences, disant que trop forte chose est de servir ensamble à femme et à livres. Item dist ancores qu'il y a trop de choses à usaige de femmes general-

(1) Saint Jérôme dit : *Aureolus Theophrasti liber.*

ment, c'est assavoir : precieulx vestemens, colliers, chaynes, chaintures d'or, joyaulx et bien encompaygnée ; à l'hostel, vaixelle, beaulx litz, linges, cambres, tappis, coussins et aultres grans menages, que tres longue chose seroit à racompter ; aussi la grosse haquenée, la belle selle enharnechée de tres fin drap à gros boullons dorez et esmailliez. Aultrement *le povre mary toute nuyt aura de sa femme en l'oreille les plains, les plours et les anguoisseux souspirs, disant : Telle va bien parée et bien acompaignée, et telle aultre a bien belles haquenées et est bien servie à l'onneur d'elle et de son mary ; et l'aultre est la bien vestue : bonnes convoyes d'or et dorées, colliers, chaynnes, aneaulx et d'aultres bagues assez. Et lasse ! my doulante, je voys ainsi ou gueres mieulx que une chamberiere, et ne m'ose apparoir ni monstrer entre les bonnes gens. Et lors recommencent ces plains, ces plours, et dist que en malle heure fust elle bien née. Alors le povre mary, qui de ces choses est tres dolant, de l'aultre lez souspire, disant : Hellas ! m'amye, pour Dieu, pensez à nostre estat. Vous savez comme moy meismes tout nostre fait ; vous estes assez bien vestue ; vous avez des convoyes dorées deulx ou troys. Ce n'est pas afaire à lever si grant estat. Je vous prye, m'amie et ma compaigne, que souffisance soit nostre parement. Hellas ! my dolante, dist la femme, je cuidoye bien autant. Or, voye bien que vrayement que vostre coeur est tout ailleurs, et de moy plus ne vous chault. Or, suis je bien la plus deceupte ad ce que je vous ayme tant. He ! mort, que astens tu ? Que ne me prens, qui te desire tant ? A ces paroles le povre et tres doulant mary ne poeult plus que ne lui dye : Or ça, m'amie, retournez vous devers moy et me faictes bonne chiere, car sur ma foy je vous feray et vostre coeur content. Alors tout mornement la doulente se vyre et luy dist : Je vous ayme tant ! Et alors il la baise et acolle et*

*la rapaise doulcement.* Mais quant ils sont levez, elle luy dist en soubzriant : Je vous recorde ma promesse incontinent. *Alors le pauvre mary, qui n'a qu'un pau ou point d'argent, va par la ville et engaige ou vent une piece de terre ou deux, pour faire son coeur content.* Et puis dist encore saint Iherosme : S'il est povre, sera tres fort de la nourir; et s'il est riche, sera plus fort de la souffrir; car telle femme jamais ne cessera. Et s'il veult estre bien d'elle, il la fauldra tousjours regarder et sa grant beaulté louer, soit vray ou non. Et fault faire feste de sa nativité, cherir tous ceulx qui lui plaira et hayr tous ceulx qu'elle herra. Il fault qu'elle sache tout. Se en l'ostel nul ne luy plaist, elle l'en chassera; se aultrement tu la trettes, elle s'en couroucera; et se elle est layde, tant moins elle te plaira ; et se elle ne te plaist, or pense que son coeur pensera. Et puis dit que tres forte chose est à garder ce qui est en coeur deliberé; mais tres chetive chose est d'amer ce qui de tous aultres est reffusé, ainsi qu'il dist de la chetive femme, quand elle s'est habandonnée et le compaignon saoullez. Lors il tient son honneur et elle soubz les piez. Mais trop est tart le repentir, fors qu'envers Dieu. Puis dist et conclust en sondit livre : Que vault la fastidieuse garde de la chetive qui ne se veult garder? Et s'il advient qu'elle te soit bonne, doulce et humble, laquelle est oysel qui ne se troeuve pas souvent, s'il advient qu'elle soit malade, il fauldra que tu soyes malade aussi, et que tu ne t'en partes, ou il te sera bien reproeuchié. Se elle est grosse, à l'enfanter tu gemiras sa douleur; et se elle meurt, ta vye sera le plus en langeur, car nulle aultre à poines trouveras. Et tant d'aultres, grandes, moyennes et menues douleurs, povre mary, te vendront, desquelles les saiges hommes s'en sont retirez. Et dist ancores à ceulx qui se marient pour avoir enfans : Que te doit il chaloir, quant ysteras de ce monde, qui portera ton nom? *Et quelle ayde en*

*ce monde à ta vieillesse pourras tu avoir de celluy qui par adventure mourra avant toy ou qui par adventure sera de malvaises meurs, ou, quant il sera en age pour estre sires de tes biens, luy sera tart que tu soyes mort ?* »

Ne dirait-on pas que La Sale, en écrivant ce chapitre, rassemblait les éléments des *Quinze Joies?* Ce sont, des deux côtés, les mêmes idées, le même style, le même esprit; les passages en italique se retrouvent même presque mot pour mot au prologue (1), à la première *Joie* (2), à la cinquième (3), à la neuvième (4), etc. L'entretien nocturne entre le mari et la femme, que saint Jérôme ne fait qu'indiquer très légèrement, devait particulièrement séduire le satirique; aussi le reproduit-il à deux endroits différents, à la première *Joie* et à la cinquième ; il se plaît à y rattacher les détails intimes que sa verve malicieuse lui suggère, et il en compose deux des scènes les plus originales de son livre.

Nous pourrions multiplier les rapprochements, mais ceux que nous venons de faire établissent suffisamment, nous semble-t-il, que les *Quinze Joies du mariage* sont bien l'œuvre d'Antoine de La Sale.

Par une coïncidence curieuse, au moment où en 1870, la lecture de la *Salle* nous amenait à cette constatation, un savant allemand, M. Louis Stern, arrivait à la même conclusion que nous, par une voie analogue, dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen* (5). Après avoir

---

(1) *Plusieurs ont travaillé à monstrer...*

(2) *Si dit en soi mesmes que bien appartient...*

(3) *Tournez vous devers moy...*

(4) *Les enfants, que le bonhomme avoit tenuz en doctrine...*

(5) Ludwig Stern, *Versuch über Antoine de La Sale des XV. Jahrhunderts. Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, 46. Band, 1870, p. 113-218.

reproduit en entier la traduction du passage de Théophraste donnée par saint Jérôme, il ajoutait : « Si nous omettons deux ou trois passages qui n'ont pas rapport à notre sujet, il n'y a pas un mot dans cette citation qui ne se trouve dans les *Quinze Joies du mariage*... Je crois que c'est principalement ce chapitre de saint Jérôme qui a fourni à La Sale l'idée de son ouvrage sur les souffrances du mariage. Il parle de ses devanciers à la sixième *Joie* : « Et plusieurs aultres ont bien travaillé en moult manières à monstrer la douleur qui y est. » La Sale cite même saint Jérôme et son ouvrage dans le *Petit Jehan de Saintré*, page 6, où il dit à propos des veuves respectables : « Sur ce dist Saint Jerosme au second livre, » parlant contre Jovinian, de celles vefves, et met exemples » de plusieurs qui ne vouldrent nulz secons maris. » Personne ne pourra plus douter après cela que La Sale ne soit l'auteur des *Quinze Joies du mariage*; car il l'est aussi certainement que du *Petit Jehan de Saintré*. »

Nous venons de montrer que La Sale non seulement avait lu le passage en question, mais qu'il s'en est inspiré. La sagacité de M. Stern était d'autant plus remarquable en cette circonstance qu'il ne connaissait pas le manuscrit de la *Salle* où nous avons trouvé les éléments de notre démonstration.

La liste des ouvrages d'Antoine de La Sale se borne-t-elle à ceux que nous venons de rencontrer, depuis la *Salade* jusqu'aux *Quinze Joies du mariage?* La Sale figure parmi les conteurs des *Cent Nouvelles nouvelles*, et on le regarde, avec raison, comme le rédacteur de tout le recueil. Dans la préface de son édition de *Patelin*, Génin a voulu lui attribuer cette farce célèbre. Kervyn de Lettenhove, dans sa notice *La dernière Sibylle*, demande s'il ne serait pas l'auteur de la chronique en prose de Duguesclin, publiée par Buchon; cette supposition n'est pas plus fondée que celle de Génin. L'opinion

de M. Raynaud, qui attribue à La Sale la *Chronique de Jacques de Lalaing* repose sur des rapprochements sérieux.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, il paraît impossible qu'un écrivain si fécond à la fin de sa carrière n'ait rien produit avant l'âge de cinquante ans, qui est à peu près celui où il a dû composer la *Salade,* le premier ouvrage, dans l'ordre chronologique, qu'il est permis de lui attribuer avec certitude. L'*Addiction extraite des croniques de Flandres*, qu'on trouve imprimée à la suite de plusieurs éditions du *Petit Jehan de Saintré* est peut-être antérieure à la *Salade*, mais nous ne pouvons pas lui assigner de date, même approximative. Rasse de Brunhamel parle dans la dédicace de son *Histoire de Floridam et de la belle Eluide,* qui accompagne l'*Addiction*, des histoires honorables composées par La Sale au temps de sa « florie jonesse ». Il ne pouvait lui venir à l'idée de prétendre que son contemporain et ami, car La Sale était l'un et l'autre, n'avait pas dépassé le printemps de la vie à l'âge de cinquante ans.

# TABLE DES MATIÈRES

PAGES.

Préface . . . . . 5
Antoine de La Sale . . . . . 9
Réconfort à Catherine de Neufville . . . . . 22
La Salle . . . . . 34
Les Quinze Joies du mariage . . . . . 39

Bruxelles. — Imp. Polleunis et Ceuterick, rue des Ursulines, 37.

3 0112 061690118